

On fait appel à leur responsabilité sociale et la recherche scientifique est libérée de la pression des gouvernements et des intérêts commerciaux

Un serment solennel engagera les scientifiques envers la société

Comme le serment d'Hippocrate pour les médecins, à partir de maintenant, les scientifiques prononceront, au début de leur exercice professionnel, un serment solennel d'engagement envers l'humanité et les générations futures.

Cela permet de convenir le contrat moral de la communauté scientifique de travailler pour un monde meilleur où la science est utilisée de manière socialement responsable, et dans lequel les scientifiques ne participent pas aux activités dont le but est de nuire aux êtres humains ou à la nature. De plus, le serment recueille les critères sujets à la clause de conscience qui protège, dans une entière confidentialité, ceux qui dénoncent les actions continues et déli-

bérées qui impliquent la violation du principe de précaution, de la santé publique, de l'environnement, des codes d'éthique et de déontologie en matière de recherche scientifique et de production technologique. Cette clause de conscience est recueillie dans une convention internationale impulsée par le Bureau International du Travail, il y a deux ans, sur l'initiative de la société civile.

Ainsi, le serment solennel sera un outil moral qui, avec la clause de conscience (protection juridique), permettra de libérer la recherche scientifique des conditions imposées par le système de production, c'est-à-dire, par les entreprises et par les propres gouvernements.



Nouvelle 18 s'inspirant du Cahier de Propositions: **Maîtrise sociale des sciences**, coordonné par Frédéric Piguet

Collection de Nouvelles Souhaitables (1) inspirées de 25 Cahiers de Propositions de l'Alliance pour un Monde Responsable, Pluriel et Solidaire, www.alliance21.org

On fait appel à leur responsabilité sociale et la recherche scientifique est libérée de la pression des gouvernements et des intérêts commerciaux

Un serment solennel engagera les scientifiques envers la société

Comme le serment d'Hippocrate pour les médecins, à partir de maintenant, les scientifiques prononceront, au début de leur exercice professionnel, un serment solennel d'engagement envers l'humanité et les générations futures.

Cela permet de convenir le contrat moral de la communauté scientifique de travailler pour un monde meilleur où la science est utilisée de manière socialement responsable, et dans lequel les scientifiques ne participent pas aux activités dont le but est de nuire aux êtres humains ou à la nature. De plus, le serment recueille les critères sujets à la clause de conscience qui protège, dans une entière confidentialité, ceux qui dénoncent les actions continues et déli-

bérées qui impliquent la violation du principe de précaution, de la santé publique, de l'environnement, des codes d'éthique et de déontologie en matière de recherche scientifique et de production technologique. Cette clause de conscience est recueillie dans une convention internationale impulsée par le Bureau International du Travail, il y a deux ans, sur l'initiative de la société civile.

Ainsi, le serment solennel sera un outil moral qui, avec la clause de conscience (protection juridique), permettra de libérer la recherche scientifique des conditions imposées par le système de production, c'est-à-dire, par les entreprises et par les propres gouvernements.



Nouvelle 18 s'inspirant du Cahier de Propositions: **Maîtrise sociale des sciences**, coordonné par Frédéric Piguet

Collection de Nouvelles Souhaitables (1) inspirées de 25 Cahiers de Propositions de l'Alliance pour un Monde Responsable, Pluriel et Solidaire, www.alliance21.org